

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Dépenses de fonctionnement

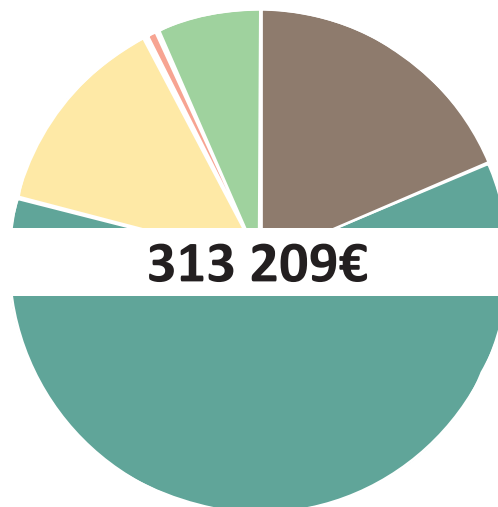
Les charges à caractère général s'élèvent à 58 551 € et représentent 18.69 % des dépenses totales de fonctionnement, concernent l'entretien des ouvrages, les dépenses en télécommunications, carburant, fournitures administratives, location des locaux, affranchissement, assurances, mais également, l'acquisition de l'équipement nécessaire à l'équipe technique (petits matériels, vêtements de travail...).

60.34 % des dépenses sont consacrées au personnel du syndicat (5 agents titulaires dont 1 à temps incomplet) et 45 % du poste à temps complet de l'agent du SMBVAS chargé de l'élaboration du SAGE des 6 Vallées, soit 188 987 €.

Les autres charges de gestion courante concernent les frais relatifs aux élus (indemnités, cotisations patronales...), le versement d'une subvention à l'ASYBA pour l'organisation de la manifestation « les pieds dans l'eau » et l'externalisation du SAGE pour 42 654 €.

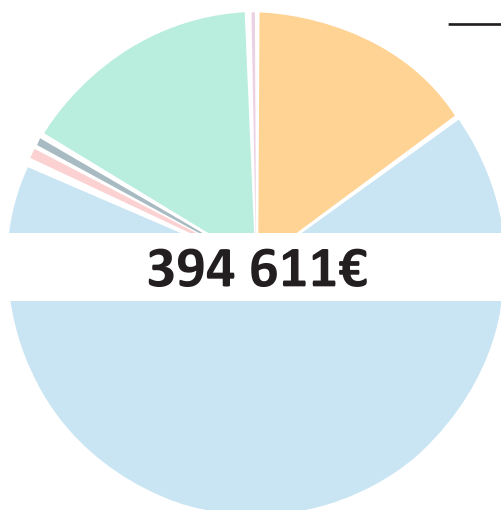
Les charges financières s'élèvent à 2 465 € et concernent les intérêts de l'emprunt contracté pour les travaux de la digue de Louvetot réalisée en 2019.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent les dotations aux amortissements pour un montant de 20 551 €



60,34%	personnel et frais assimilés
18,69%	caractère général
13,62%	gestion courante
6,56%	transfert entre sections
0,79%	charges financières

Recettes de fonctionnement



65,61%	contribution des collectivités
16,56%	excédents de fonctionnement
15,46%	partenaires financiers
0,94%	gestions courantes
0,82%	produits exceptionnels
0,43%	atténuation des charges
0,18%	Autre gestion courantes

Les contributions des collectivités adhérentes au syndicat s'élèvent à 258 886 € et représentent 65.61 % des recettes de fonctionnement.

Les subventions versées par les partenaires financiers s'élèvent à 61 024 € et concernent essentiellement le fonctionnement des postes techniques. L'AESN pour le poste d'animation rivières ZH et le poste d'animateur bassin versant. Le département pour le fonctionnement du poste de technicien de rivières et les associations syndicales des rivières pour le poste d'agent d'entretien.

Les produits de gestion courante, concernent la part salariale sur les tickets restaurants et la cotisation demandée sur l'utilisation de la houe rotative pour 3 711 €.

En produits exceptionnels, une entreprise a remboursé 3 228 € suite à la facturation d'une prestation à 2 reprises par erreur. L'atténuation de charges, soit 1 679 €, correspond aux remboursements sur charges du personnel (arrêt maladie et tickets restaurant périmés). L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 65 363 €.

Dépenses d'investissement

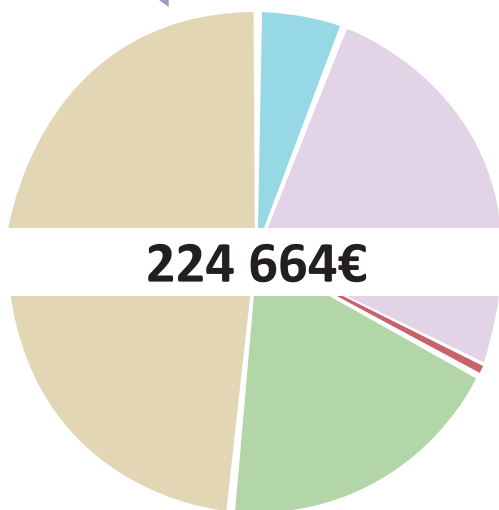
Le remboursement du capital de l'emprunt de la Digue de Louvetot s'élève à 12 814 €.

Les immobilisations incorporelles pour 59 263€ concernent : les études hydrauliques de la lagune de Touffreville et du talweg de Caillouville, l'avant-projet du bassin versant de la Pépinière, le solde du suivi qualité des rivières 2019 et la maîtrise d'œuvre de la digue de Louvetot.

Les immobilisations corporelles pour 1 428 € correspondent au bornage du talus du Cheval Blanc à Allouville Bellefosse.

Les travaux d'investissement s'élèvent à 42 613 € et concernent la réalisation d'un ouvrage au carrefour RD131/VC2 à Auzebosc et le solde du marché de travaux pour la digue de Louvetot.

Les opérations sous mandat sont des travaux réalisés chez des tiers qui restent maître d'ouvrage. Ils s'élèvent à 108 545 € en 2020 et concernent principalement : la création ou la restauration de mares privées ou communales, l'implantation de haies et fascines, la maîtrise d'œuvre de conception pour la RCE de la Zone amont et du Moulin du Haut Pas et l'étude RCE de la pisciculture de Caillouville.



48,31%	opération sous mandat
26,38%	immobilisation incorporelles
18,97%	immobilisation en cours
5,70%	remboursement du capital des emprunt
0,64%	immobilisations corporelles

Recettes d'investissement

34.54 % des recettes d'investissement, soit 66 521 €, ont été prélevés sur la section de fonctionnement.

La subvention d'investissement de 193 € a été versée par l'ONF pour les études de la Pépinière de Maulevrier Ste Gertrude.

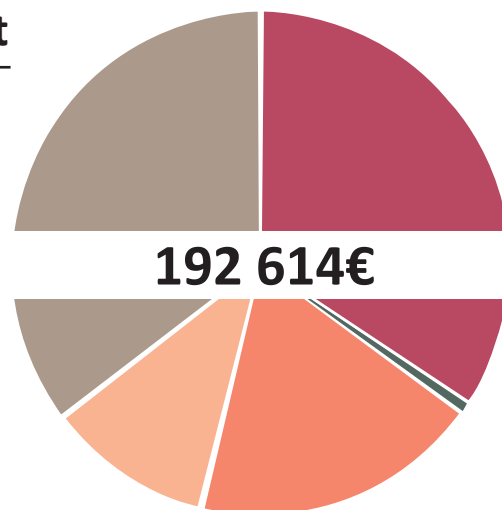
La cession d'immobilisation corporelle concerne un trop-versé sur l'avance demandée par le notaire sur un acte de servitudes à St Gilles.

L'immobilisation en cours est une révision négative sur le marché de travaux de la digue de Louvetot pour 647 €.

Les recettes d'opérations sous mandat pour 36 159 € sont les participations demandées aux tiers maître d'ouvrage et les subventions versées par l'AESN et le Département.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent les dotations aux amortissements pour un montant de 20 551 €

L'excédent d'investissement reporté s'élève à 68 531 €



35,58%	excédant d'investissement
34,54%	recettes d'investissement
18,77%	opérations sous mandat
10,67%	transfert entre sections
0,34%	immobilisation en cours
0,10%	subventions d'investissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Répartition totale des dépenses

Branche gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI

	Total des dépenses réelles TTC	%	Répartition de la participation 2020
ITEM 1 : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	36 698,92€	6,63	17 157,52€
ITEM 2 : Entretien et aménagement des cours d'eau et plans d'eau, y compris les accès	41 272,98€	7,45	19 295,99€
ITEM 5 : Défense contre les inondations	91 515,40€	16,53	42 785,39€
ITEM 8 : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que les formations boisées riveraines	56 678,78€	9,87	25 563,49€
FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT 80%	223 219,56€	40,31	104 359,88€
TOTAL GEMAPI	447 385,64€	80,79	209 162,29€

Branche hors gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (hors GEMAPI)

	Total des dépenses réelles TTC	%	Répartition de la participation 2020
ITEM 4 : Maîtrise des eaux pluviales non urbaines et de ruissellement, ou la lutte contre l'érosion des sols	21 898,57€	3,95	10 238,05€
ITEM 11: Mise en place et exploitation des dispositifs de surveillance ressource en eau et milieux aquatiques	0,00€	0,00	0,00€
ITEM 12 : Animation et concertation, dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressources en eau et des milieux aquatiques	28 652,59€	5,17	13 395,69€
FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT 20%	55 804,89€	10,08	26 089,97€
TOTAL HORS GEMAPI	106 356,05€	19,21	49 723,71€

TOTAL GÉNÉRAL	553 741,69€	100	258 886,00€
----------------------	--------------------	------------	--------------------